

En Angleterre, l'Orchestre ouvrira le festival de Bath le 25 mai, en donnant un concert dans l'abbaye historique qui célébrera alors le 1000e anniversaire du couronnement du premier roi de toute l'Angleterre. Le directeur artistique de ce festival est sir Michael Tippett, compositeur britannique de grande renommée.

Le 29 mai, l'Orchestre se rendra à Bristol, vieille ville de l'ouest de l'Angleterre, où il jouera dans le Colston Hall, et le 1er juin, il arrivera à Londres pour donner le concert prévu dans le nouveau Queen Elizabeth Hall, sur la rive sud. Le jour suivant, le 2 juin, l'Orchestre repartira vers l'ouest de l'Angleterre pour participer au festival de Llandaff, Pays de Galles, où il donnera un concert dans la vieille cathédrale datant du XIIe siècle.

Deux jours plus tard, le 4 juin, l'ensemble donnera un concert lors du festival de musique de Versailles, parmi les merveilles que l'on doit à Louis XIV. Le concert se tiendra dans le théâtre-bijou du palais, construit pour les divertissements personnels du Roi Soleil par l'un des grands architectes de son temps, Jacques Ange Gabriel.

SAUVONS LES BÉBÉS EN DANGER

Spécialistes en soins dentaires, pédiatres et inspecteurs gouvernementaux de produits dangereux se sont concertés pour donner aux bébés canadiens de meilleures chances de faire de beaux vieillards.

Il s'agit de rendre la vie des tout-petits plus sûre...qu'ils soient dans leur lit...qu'ils sucent leur tétine...mordillent un anneau de dentition...s'amusent dans leur parc ou sautillent dans leur sauteuse.

Cet été, la Société canadienne de pédiatrie examinera les normes en vigueur et proposera de meilleures mesures de sécurité pour les lits, les parcs et les sauteuses. Un pédodontiste de l'Université du Manitoba a été chargé d'apprécier les dangers que présentent les tétines et les anneaux de dentition sur le marché et de proposer des façons d'en accroître la sûreté. Les responsables du ministère de la Consommation et des Corporations, qui ont demandé que ces études soient faites, rédigeront ensuite des dispositions législatives.

Les conclusions des études devraient être connues d'ici la fin de l'année; le Gouvernement pourra alors prendre des mesures propres à accroître la sécurité de la vie des tout-petits.

Les bébés qui meurent dans leur lit sont une préoccupation majeure. Au Canada, en 1968 (les derniers chiffres disponibles), 106 bébés de moins de 11 mois sont morts étouffés. S'il n'a pas toujours été facile de préciser la cause exacte de la mort, on soupçonne que certains bébés se sont retournés dans leur lit, se sont coincé la tête entre les barreaux ou ont avalé leur propre vomissure. D'autres ont avalé des tétines ou des rondelles de tétines mal conçues et se sont asphyxiés.

Les spécialistes de la sécurité des enfants s'étonnent du nombre de cas non signalés de bébés qui se pincent ou s'écrasent les doigts dans les ressorts de leur sauteuse. Une épaisse gaine en plastique pourrait éliminer ce danger.

La réglementation relative aux anneaux de dentition remplis de liquide a été renforcée récemment: on a constaté que deux modèles contenaient des bactéries nocives. Le ministère de la Consommation et des Corporations a ordonné aux magasins de ne plus vendre ces anneaux, dangereux pour les bébés. Désormais, le fluide dans les anneaux devra être stérile et le contenant fait d'une substance qui peut être sucée sans danger.

Les parcs à bébés, faits en plastique ou en corde à larges mailles, peuvent aussi constituer un danger pour les bébés. Si les mailles sont trop larges, l'enfant peut y passer la tête ou s'y prendre un bras ou une jambe.

Pour le moment, les lits ayant des lattes en bois - l'espace entre elles ne devrait pas excéder trois pouces - devraient avoir un objet tampon entre le matelas et les lattes.

Afin de réduire le taux de mortalité et d'accidents chez les tout-petits, le Gouvernement a pris des mesures pour réglementer la peinture au plomb que les fabricants emploient pour les jouets et meubles pour enfants.

PROGRAMME CANADO-AMÉRICAIN DE GÉOLOGIE

Un programme à frais partagés d'études marines et géologiques, dans le détroit Juan de Fuca, au large des côtes de la Colombie-Britannique et de l'État de Washington, a été mis à exécution récemment par des scientifiques de la Commission géologique du Canada (une division du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources), et par des chercheurs de la Commission géologique des États-Unis (une division du ministère de l'Intérieur).

Cette étude marine, qui comporte des levés géologiques et géophysiques, s'est effectuée à bord du navire de recherches canadien *Parizeau*, du 21 mai au 4 juin 1972.

Selon MM. Y.O. Fortier et C.E. McKelvey, respectivement directeur de la Commission géologique du Canada et des États-Unis, le programme vise à approfondir les connaissances géologiques des fonds sous-marins du détroit Juan de Fuca. "Comme la géologie n'a pas de frontières politiques, de dire M. Fortier, une coopération entre les Commissions géologiques du Canada et des États-Unis est très importante pour répondre aux problèmes pressants se rapportant à l'île de Vancouver et à nos plateaux continentaux. Les formations géologiques qui ont été étudiées sous ces eaux internationales devraient donner de nombreuses indications relatives à l'histoire de cette région complexe."